

La phase de négociation pour les programmes européens 2014-2020 est ouverte depuis la publication par la Commission européenne, après plusieurs phases d'échanges et de consultations, de propositions pour les perspectives financières, la future politique de cohésion, la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) ainsi que pour plusieurs politiques sectorielles.

Le cadre financier pluriannuel pour l'ensemble du budget de l'UE et les propositions pour les programmes seront négociés par le Conseil et le Parlement européen en vue de leur adoption d'ici la fin de l'année 2012, pour que la nouvelle génération de programmes puisse débuter dès le début 2014.

Vous avez des projets ?

Les programmes européens en cours pour la période 2007-2013 peuvent peut-être les cofinancer. Retrouvez toutes les informations utiles (fonds, programmes, structures et personnes ressources en région, exemples de projets financés...) sur le site dédié :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/>



Stratégie Europe 2020.....	2
Cadre financier pluriannuel 2014-2020.....	3
Propositions pour la politique de cohésion (politique régionale) 2014-2020.....	4
Propositions pour la Politique Agricole Commune 2014-2020.....	6
Propositions pour les politiques sectorielles.....	8
Zoom sur Erasmus pour tous.....	9
Zoom sur Europe créative.....	10
Zoom sur Horizon 2020.....	11
Zoom sur COSME (programme pour la compétitivité des entreprises et les PME).....	11
Le réseau Europe Direct.....	12

Dossier réalisé par le Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon



tel : 04 68 05 38 84 fax : 04 68 05 38 89
 mail : adret@europe-direct.fr web : www.europedirectplr.fr

Le Centre Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon est porté par l'A.D.R.E.T. (Agence Développement Rural Europe et Territoires), association loi 1901. Membres et partenaires : Conseil Général des PO, Conseil général du Gard, Association des Maires et Adjointes des PO, Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers des PO, Université de Perpignan-Via Domitia, Casa de la Generalitat de Catalunya, Ville de Prades, Ville de Narbonne, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, MLI DR 11, MLJ des Pyrénées-Orientales, PNR des Pyrénées Catalanes...

N'hésitez pas à contacter le Centre d'information Europe Direct le plus proche de votre commune
http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm

Stratégie Europe 2020

La stratégie de Lisbonne est arrivée à échéance à la fin de l'année 2010. Elaborée en 2000, celle-ci devait faire de l'Union "l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde" en dix ans. Les ambitions des années 2000 ont dû être révisées à mi-parcours afin de recentrer la stratégie sur la croissance et l'emploi. Malgré tout, les résultats et le bilan de cette stratégie restent limités.



De plus, depuis trois ans, l'Union européenne est aux prises avec la crise économique la plus grave que le monde ait connue depuis les années 1930. Cette crise a annulé une grande partie des progrès réalisés en Europe depuis 2000 : taux de chômage élevés, croissance structurelle atone et niveaux d'endettement excessifs. La situation économique s'améliore, mais la reprise demeure fragile. Entre-temps le monde bouge vite et les défis à long terme, comme la mondialisation, la pression sur les ressources, le changement climatique et le vieillissement s'intensifient.

La stratégie Europe 2020 présentée par la Commission offre un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché européenne au XXI^e siècle. Elle montre comment l'UE pourra sortir plus forte de la crise et se transformer en une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Une gouvernance économique renforcée sera nécessaire pour obtenir rapidement des résultats durables.

Faisant suite à la communication de la Commission intitulée "[Europe 2020 - Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive](#)" et aux travaux menés les 25 et 26 mars 2010, le Conseil européen est parvenu à un accord sur cette nouvelle stratégie, qui a été formellement adoptée le 17 juin 2010.

La nouvelle stratégie est centrée sur **trois axes** :

- ❖ l'importance de l'innovation avec des politiques encourageant la recherche et les projets communs
- ❖ l'augmentation du taux d'emplois
- ❖ une croissance plus verte.

Les progrès accomplis dans la réalisation de ces axes seront mesurés à l'aune des **cinq grands objectifs** représentatifs de l'UE, que les États membres seront invités à convertir en objectifs nationaux en partant des postulats suivants :

- ❖ 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi
- ❖ 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D
- ❖ les objectifs dits «20/20/20» en matière de climat et d'énergie doivent être atteints
- ❖ le taux d'abandon scolaire devrait être ramené au-dessous de la barre des 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un titre ou un diplôme
- ❖ il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.



La stratégie propose aux États membres d'adopter des objectifs nationaux qui tiennent compte de leur situation propre, tout en aidant l'Union européenne à atteindre ses objectifs globaux. La Commission suivra les progrès accomplis et avertira les pays qui ne prendraient pas les mesures appropriées.

Pour réaliser ces objectifs, la Commission propose **7 initiatives phares**.



1. Une stratégie numérique pour l'Europe
2. Une Union pour l'innovation
3. Jeunesse en mouvement
4. Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources
5. Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation
6. Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois
7. Une plateforme européenne contre la pauvreté

Pour en savoir plus sur la stratégie Europe 2020
http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

Cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Le 29 juin 2011, la Commission a présenté sa proposition pour le cadre financier pluriannuel post 2013.

Compte tenu du contexte économique, le montant proposé par la Commission pour 2014-2020 (1 025 milliards d'euros) est basé sur une contribution stable des Etats membres (1,05% du RNB de l'UE en engagements).

Le président Barroso a insisté sur la nécessité pour le budget européen de se concentrer sur les objectifs de la stratégie Europe 2020, sur des dépenses apportant une réelle valeur ajoutée européenne et sur une logique de résultats. Ce budget « principal » est complété par un budget annexe (essentiellement alimenté par les fonds de réserves) qui permettra de financer certains fonds (fonds ajustement mondialisation, fonds de solidarité, gestion de crises) ou grands projets.

Les principales dispositions proposées sont les suivantes : un nouveau dispositif dédié au financement d'infrastructures transfrontalières (énergie, transport, information) est prévu. Le budget de la PAC est « gelé » au niveau actuel. Au sein de la politique régionale, la coopération territoriale est renforcée et une nouvelle catégorie pour les régions intermédiaires est proposée. Des efforts importants sont proposés pour la recherche et l'innovation, l'éducation et la formation. La politique de sécurité aux frontières extérieures et la politique de voisinage (au sud et à l'est) sont également renforcées. Enfin, l'ensemble des politiques devront intégrer une dimension environnementale et contribuer à lutter contre le changement climatique.

La Commission a également proposé la création de ressources propres pour l'Union européenne à travers l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et d'un nouveau système basé sur la TVA.

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (EU-27)

(en Mio EUR - prix 2011)

CRÉDITS D'ENGAGEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2014-2020
1. Croissance intelligente et inclusive	64 696	66 590	68 133	69 956	71 596	73 768	76 179	490 908
dont: cohésion sociale, économique et territoriale	50 468	51 543	52 542	53 609	54 798	55 955	57 105	376 020
2. Croissance durable: ressources naturelles	57 386	56 527	55 702	54 861	53 837	52 829	51 784	382 927
dont: dépenses relatives au marché et paiement directs	42 244	41 623	41 029	40 420	39 618	38 831	38 060	281 825
3. Sécurité et citoyenneté	2 532	2 571	2 609	2 648	2 687	2 726	2 763	18 535
4. L'Europe dans le monde	9 400	9 645	9 845	9 960	10 150	10 380	10 620	70 000
5. Administration	8 542	8 679	8 796	8 943	9 073	9 225	9 371	62 629
dont: dépenses administratives des institutions	6 967	7 039	7 108	7 191	7 288	7 385	7 485	50 464
TOTAL DES CREDITS D'ENGAGEMENT	142 556	144 002	145 085	146 368	147 344	148 928	150 718	1 025 000
en pourcentage du RNB	1,08%	1,07%	1,06%	1,06%	1,05%	1,04%	1,03%	1,05%
TOTAL DES CREDITS DE PAIEMENT	133 851	141 278	135 516	138 396	142 247	142 916	137 994	972 198
en pourcentage du RNB	1,01%	1,05%	0,99%	1,00%	1,01%	1,00%	0,94%	1,00%
HORS CFP								
Réserve d'aide d'urgence	350	350	350	350	350	350	350	2 450
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	429	429	429	429	429	429	429	3 000
Fonds de solidarité	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000
Instrument de flexibilité	500	500	500	500	500	500	500	3 500
Réserve pour les crises dans le secteur agricole	500	500	500	500	500	500	500	3 500
ITER	886	624	299	291	261	232	114	2 707
GMES	834	834	834	834	834	834	834	5 841
FED ACP	3 271	4 300	4 348	4 407	4 475	4 554	4 644	29 998
FED PTOM	46	46	46	46	46	46	46	321
Fonds mondial de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAL HORS CFP	7 815	8 583	8 306	8 357	8 395	8 445	8 416	58 316
TOTAL CFP + HORS CFP	150 371	152 585	153 391	154 725	155 739	157 372	159 134	1 083 316
en pourcentage du RNB	1,13%	1,13%	1,12%	1,12%	1,11%	1,10%	1,09%	1,11%

Pour en savoir plus sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

http://ec.europa.eu/budget/reform/index_fr.htm

Propositions pour la politique de cohésion (politique régionale) 2014-2020

Conformément au cadre financier pluriannuel, la Commission européenne a adopté le 6 octobre 2011 ses propositions pour le «paquet législatif» de la politique de cohésion pour la période 2014-2020.

L'ensemble du paquet législatif proposé comprend:

- ❖ un [règlement général portant dispositions communes](#) relatives au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen (FSE), au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Ce règlement permettra de mieux combiner les Fonds pour donner plus d'effet à l'action de l'Union;
- ❖ trois règlements spécifiques portant sur le [FEDER](#), le [FSE](#) et le [Fonds de cohésion](#)
- ❖ deux règlements concernant [l'objectif de coopération territoriale européenne](#) et le [groupement européen de coopération territoriale \(GECT\)](#)
- ❖ un règlement relatif au [Fonds européen d'ajustement à la mondialisation \(FEM\)](#) et un règlement relatif au [programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale](#)¹
- ❖ une communication sur le [Fonds de solidarité de l'Union européenne \(FSUE\)](#).

Les nouvelles propositions sont destinées à renforcer la dimension stratégique de la politique et à s'assurer que les investissements de l'UE soient ciblés sur les objectifs à long terme de l'Europe pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020). Par le biais de **contrats de partenariat** conclus avec la Commission, les États membres s'engageront à mettre l'accent sur un nombre réduit de priorités d'investissement conformes à ces objectifs.

Ces textes harmonisent également les règles régissant les différents fonds afin d'accroître la cohérence de l'action communautaire et de faciliter sa mise en œuvre.

Des valeurs cibles à atteindre seront déterminées clairement et une réserve financière de performance sera constituée pour récompenser les régions qui progressent le mieux vers leurs objectifs. Pour faire en sorte que les effets des investissements européens sur la croissance et l'emploi ne soient pas compromis par des politiques macroéconomiques risquées ou par des capacités administratives limitées, la Commission pourra demander la révision de programmes ou suspendre le financement si des mesures correctives ne sont pas prises.

Les effets du financement seront aussi renforcés grâce à une simplification et à une harmonisation des règles applicables aux divers Fonds, y compris ceux qui ont trait au développement rural ainsi qu'aux affaires maritimes et à la pêche. **Un seul ensemble de règles s'appliquera à cinq Fonds différents.** En outre, une démarche plus intégrée sera adoptée pour faire en sorte que les différents Fonds répondent à des objectifs cohérents et que leurs effets se renforcent mutuellement.

Les propositions stimuleront les investissements sociaux, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et un nouveau programme pour le changement social et l'innovation sociale viendront compléter et renforcer le Fonds social européen.

¹ Le programme est composé des trois volets complémentaires suivants:

- le volet **«Progress»** soutient l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi, ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union. Il favorise un processus décisionnel fondé sur des éléments concrets et l'innovation, en partenariat avec les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et d'autres parties intéressées;
- le volet **«EURES»** appuie les activités menées dans le cadre du réseau EURES, c'est-à-dire les services spécialisés désignés par les États membres de l'EEE et la Confédération suisse, en collaboration avec d'autres parties intéressées, pour mettre en place des échanges et une diffusion d'informations ainsi que d'autres formes de coopération en vue d'encourager la mobilité géographique des travailleurs;
- le volet **«microfinance et entrepreneuriat social»** facilite l'accès au financement pour les entrepreneurs, en particulier les personnes les plus éloignées du marché du travail, et pour les entreprises sociales.

La proposition de la Commission relative au cadre financier pluriannuel prévoit **376 milliards d'euros pour la cohésion économique, sociale et territoriale pour la période 2014-2020**. Dans sa proposition, la Commission a déterminé des parts minimales pour chaque catégorie de régions en ce qui concerne le Fonds social européen (FSE), et ce, afin d'accroître la contribution des fonds à la réalisation des grands objectifs de la stratégie Europe 2020.

	Total cohésion	Minimum FSE
Régions les moins développées (convergence)	162.6	40,7 (25%)
Régions en transition	39	15.6 (40 %)
Régions les plus développées (compétitivité)	53.1	27.6 (52 %)
Coopération territoriale	11.7	
Fonds de cohésion	68.7	
Dotations suppl. régions ultra périphériques et à faible densité	0,926	
Mécanisme interconnexion Europe (transport, énergie et TIC)	40 ²	

en milliards d'euros, prix constants de 2011

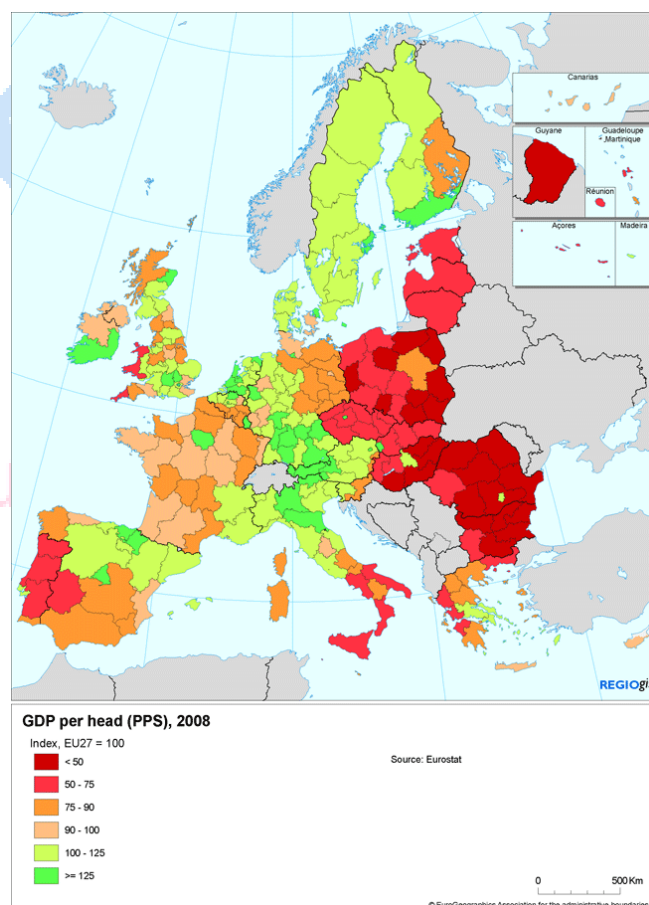
Les régions les moins développées ont un PIB/habitant inférieur à 75% de la moyenne de l'UE-27 (63 régions concernées, base PIB 2008)

Les régions en transition sont celles qui ont un PIB/habitant compris entre 75% et 90% de la moyenne de l'UE-27 (52 régions concernées, base PIB 2008)

Les régions les plus développées sont celles qui ont un PIB/habitant supérieur à 90% de la moyenne de l'UE -27 (156 régions concernées, base PIB 2008)

Le mécanisme de **concentration thématique** proposé prévoit pour le FEDER:

- ❖ qu'au moins 80 % des ressources soient concentrées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la recherche et l'innovation ainsi que l'aide aux PME dans les régions plus développées et les régions en transition, dont 20 % seront consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables
- ❖ qu'au moins 50 % des ressources soient concentrées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la recherche et l'innovation ainsi que l'aide aux PME dans les régions moins développées, dont 6 % seront consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.



Pour en savoir plus sur la politique de cohésion 2014-2020
http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

² 10 milliards supplémentaires seront affectés à une utilisation spécifique au sein du Fonds de cohésion

Propositions pour la Politique Agricole Commune 2014-2020

La Commission européenne a présenté le 12 octobre 2011 un projet de réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour l'après 2013. Ce projet vise à renforcer la compétitivité, la durabilité et l'ancrage de l'agriculture sur l'ensemble des territoires pour garantir aux citoyens européens une alimentation saine et de qualité, préserver l'environnement et développer les zones rurales.

La Commission européenne propose de **maintenir la structure actuelle de la PAC en deux piliers**, avec des mesures obligatoires annuelles d'application générale dans le 1^{er} pilier, complétées par des mesures volontaires mieux adaptées aux spécificités nationales et régionales, au titre d'une approche de programmation pluriannuelle dans le 2^{ème} pilier. Sur cette base, la structure actuelle des quatre instruments juridiques de base est également maintenue, bien que le champ d'application du règlement sur le financement soit élargi afin de regrouper des dispositions communes dans ce qui est désormais appelé le règlement horizontal.

Les propositions sont conformes au principe de subsidiarité. La PAC est une vraie politique commune: il s'agit d'un domaine de compétence partagée entre l'UE et les États membres qui est géré au niveau de l'UE et qui vise à préserver une agriculture durable et diversifiée dans l'ensemble de l'UE, à traiter d'importantes questions transfrontalières telles que le changement climatique et à renforcer la solidarité entre les États membres.

S'appuyant sur les conclusions d'une analyse d'impact réalisée fin 2010-début 2011 et qui a donné lieu à une consultation publique, le paquet législatif proposé comprend :

- ❖ Une proposition de [règlement établissant les règles relatives aux paiements directs](#) en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune
- ❖ Une proposition de [règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles](#) (règlement «OCM unique»)
- ❖ Une proposition de [règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural \(FEADER\)³](#)
- ❖ Une proposition de [règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC](#)
- ❖ Une proposition de [règlement établissant les mesures relatives à la fixation de certaines aides et restitutions liées à l'organisation commune des marchés des produits agricoles](#)
- ❖ Une proposition de [règlement modifiant le règlement \(CE\) n° 73/2009 du Conseil en ce qui concerne l'application des paiements directs aux agriculteurs pour l'année 2013](#)
- ❖ Une proposition de [règlement modifiant le règlement \(CE\) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime paiement unique et le soutien aux viticulteurs](#)

Le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) prévoit qu'une partie importante du budget de l'UE devrait continuer à être consacrée à l'agriculture, qui constitue une politique commune d'importance stratégique. En prix courants, il est proposé que la PAC se concentre sur ses activités essentielles, avec 317,2 milliards d'€ alloués au 1^{er} pilier et 101,2 milliards d'€ alloués au 2^{ème} pilier au cours de la période 2014-2020.

Le financement des 2 piliers est complété par un financement de 17,1 milliards €, consistant en un montant de 5,1 milliards d'€ pour la recherche et l'innovation, 2,5 milliards d'€ pour la sécurité alimentaire et un montant de 2,8 milliards d'€ pour l'aide alimentaire en faveur des personnes les plus démunies sous d'autres rubriques du CFP, ainsi que 3,9 milliards d'€ dans une nouvelle réserve pour les crises dans le secteur agricole, et jusqu'à 2,8 milliards d'€ dans le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en dehors du CFP, portant ainsi le budget total à 435,6 milliards d'€ pour la période 2014-2020.

³ Le règlement «développement rural» s'appuie sur la [proposition présentée par la Commission le 6 octobre 2011, qui établit des règles communes pour tous les fonds gérés dans un cadre stratégique commun](#).

Les 10 points clefs de la réforme

1) Des aides aux revenus mieux ciblées pour dynamiser la croissance et l'emploi :

La Commission propose de soutenir le revenu des agriculteurs de façon plus juste, plus simple et mieux ciblée. L'aide de base au revenu concernera uniquement les agriculteurs actifs. Elle diminuera à partir de 150 000€ (dégressivité) et sera plafonnée au-delà de 300 000€ par exploitation et par an, tout en prenant en compte le nombre d'emplois créés par les exploitations.

2) Des outils de gestion des crises plus réactifs et mieux adaptés pour faire face aux nouveaux défis économiques :

Pour lutter contre la volatilité des prix, la Commission propose des filets de sécurité plus efficaces, plus réactifs pour les filières agricoles les plus exposées aux crises (stockage privé et intervention publique) et de favoriser la création d'assurances et de fonds de mutualisation.

3) Un paiement "vert" pour une productivité à long terme et des écosystèmes préservés :

La Commission propose de consacrer 30% des paiements directs à des pratiques permettant une utilisation optimale des ressources naturelles. Ces pratiques, simples à mettre en œuvre et efficaces du point de vue écologique, sont : la diversification des cultures ; le maintien de pâturages permanents ; la préservation de réservoirs écologiques et des paysages.

4) Des investissements supplémentaires pour la recherche et l'innovation :

La Commission propose de doubler le budget de recherche et d'innovation agronomique et de faire en sorte que les résultats de la recherche se traduisent dans la pratique, à travers un nouveau partenariat pour l'innovation.

5) Une chaîne alimentaire plus compétitive et plus équilibrée :

A la base de la chaîne alimentaire, l'agriculture est très fragmentée et peu structurée. Pour renforcer la position des agriculteurs, la Commission propose de soutenir les organisations de producteurs, les organisations interprofessionnelles et de développer les circuits courts entre producteurs et consommateurs.

6) Les démarches agro-environnementales encouragées :

Les spécificités de chaque territoire doivent être prises en compte et les initiatives agro-environnementales nationales, régionales et locales encouragées. Pour cela, la Commission propose que la préservation, la restauration des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique ainsi que l'utilisation efficace des ressources soient deux des six priorités de politique de développement rural.

7) L'installation des jeunes agriculteurs facilitée :

Pour soutenir la création d'emploi et encourager les jeunes générations à s'investir dans le secteur agricole, la Commission propose de créer un nouveau soutien à l'installation accessible aux agriculteurs de moins de 40 ans, pendant les 5 premières années de leur projet.

8) L'emploi rural et l'esprit d'entreprise stimulés :

Afin de promouvoir l'emploi et l'esprit d'entreprise, la Commission propose une série de mesures visant à stimuler l'activité économique dans les zones rurales et encourager les initiatives de développement local. Par exemple, un "kit de démarrage" sera créé pour soutenir les projets de micro-entreprises avec un financement allant jusqu'à 70 000€ sur une période de cinq ans. Les groupes d'action locale LEADER seront renforcés.

9) Les zones fragiles mieux prises en compte

Pour éviter la désertification et préserver la richesse de nos terroirs, la Commission offre la possibilité aux Etats membres de soutenir davantage les agriculteurs situés dans des zones à handicaps naturels, avec une compensation additionnelle. Cette aide s'ajoutera aux autres soutiens déjà accessibles dans le cadre de la politique de développement rural.

10) Une PAC plus simple et plus efficace

Pour éviter les surcharges administratives inutiles, la Commission propose de simplifier plusieurs mécanismes de la PAC, notamment les règles de la conditionnalité et les systèmes de contrôle, sans perdre en efficacité. De plus, les soutiens aux petits agriculteurs seront également simplifiés.

Pour en savoir plus sur la PAC 2020

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/index_fr.htm

Propositions pour les politiques sectorielles

Le cadre financier pluriannuel proposé pour 2014-2020 (tableau ci-dessous) intègre une refonte des politiques sectorielles :

Rubrique	Principaux programmes 2007-2013	Principaux programmes 2014-2020	Budget millions €
1 Croissance intelligente et inclusive	Galileo (3 005 M€) Sûreté nucléaire (1260 M€) 7 ^e PCRD + volet innovation PIC + EIT PIC (volet financement) Education - Formation/Jeunesse action Progress Douane-Fiscalis-Lutte contre fraude RTE – E, RTE- T Politique de cohésion	Galileo Sûreté nucléaire Horizon 2020 COSME (Compétitivité entreprises et PME) Erasmus pour tous (dont sport) Agenda social (emploi, politique sociale et inclusion) FISCUS -Lutte contre fraude Interconnexion Europe (RTE-E, RTE-T, TIC) Politique de cohésion	7 000 700 80 000 2 380 15 210 850 840 40 000 336 020
2 Croissance durable	FEAGA FEADER FEP Life +	FEAGA FEADER FEAMP Life + (environnement et action climat)	281 825 89 895 6 685 3 200
3 Sécurité et citoyenneté	Fonds intégration ressortissants pays tiers + Fonds européen pour les réfugiés + Fonds européen pour le retour Fonds pour les frontières extérieures Justice pénale + Justice civile + prévention drogue Droits fondamentaux et citoyenneté + Daphné +partie de Progress (discrimination/genre) Instrument financier de protection civile L'Europe pour les citoyens Santé publique Protection des consommateurs Culture 2007, Media 2007, Media Mundus	Fonds pour les migrations et l'asile Fonds pour la sécurité intérieure Justice Droits fondamentaux et citoyenneté Protection civile -interne L'Europe pour les citoyens Sécurité alimentaire Santé en faveur de la croissance Consommateurs Europe créative	3 433 4 113 416 387 245 203 2 177 396 175 1 590
4 L'Europe dans le Monde	Instrument de pré-adhésion IEVP (politique de voisinage) IEDDH (démocratie – droits homme) Instrument de stabilité PESC Instrument coopération pays industrialisés Instrument coopération au développement Aide humanitaire Instrument protection civile / Aide d'urgence Instrument coopération sûreté nucléaire Assistance marofinancière Réserve garantie et prêts	Instrument de pré-adhésion IEVP (politique de voisinage) IEDDH (démocratie – droits homme) Instrument de stabilité Sécurité (PESC) Instrument de partenariat Instrument coopération développement (ICD) Aide humanitaire Protection civile externe et CRE (réactions d'urgence) Instrument coopération sûreté nucléaire (ICSN) Aide macrofinancière Fonds garantie relatif actions extérieures	12 520 16 097 1 400 2 510 2510 1 000 20 597 6 405 210 560 593 1 257

Zoom sur Erasmus pour tous

Le programme Erasmus pour tous réunirait tous les mécanismes européens et internationaux actuellement mis en œuvre pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, remplaçant à lui seul 7 programmes actuels.

L'efficacité s'en verra ainsi renforcée et il sera plus facile de demander une bourse. Erasmus pour tous réduira par ailleurs les chevauchements d'activités et la fragmentation.

Jusqu'à cinq millions de personnes (soit presque deux fois plus qu'actuellement) pourraient bientôt avoir la chance d'aller étudier ou suivre une formation à l'étranger grâce à une bourse d'Erasmus pour tous. Quelque 3 millions d'entre elles seraient des étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel. Les étudiants de Master bénéficieraient également d'un nouveau mécanisme de garantie de prêts créé en partenariat avec le groupe de la Banque européenne d'investissement.

Structure du programme

Erasmus pour tous soutiendra **3 types d'actions essentielles**, qui se complètent et se renforcent mutuellement:

1. mobilité des individus à des fins d'apprentissage: la mobilité représentera une part importante dans la hausse du budget global. Grâce à cette hausse, ainsi qu'à l'importance accordée à la qualité de la mobilité et à l'accent mis sur les priorités et les efforts à fournir, la masse critique devrait augmenter, et l'effet, dépasser le cadre des personnes et des institutions concernées.

Activités soutenues :

- ❖ mobilité du personnel, en particulier des enseignants, des formateurs, des directeurs d'établissements et des éducateurs
- ❖ mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur (y compris diplômes doubles/commons) et des étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels
- ❖ master Erasmus pour la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur à des fins d'obtention de masters, au moyen d'un nouveau mécanisme de garantie de prêts
- ❖ mobilité des jeunes, y compris volontariat et échanges de jeunes.

2. coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques: une plus grande importance sera accordée au renforcement de partenariats innovants entre les établissements d'enseignement et les entreprises. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités, notamment dans les pays voisins, ainsi que sur des partenariats stratégiques avec les économies développées et émergentes

Activités soutenues :

- ❖ partenariats stratégiques entre établissements d'enseignement/organisations de jeunesse et/ou autres acteurs concernés
- ❖ partenariats de grande envergure entre établissements d'enseignement et de formation et entreprises sous la forme d'alliances de la connaissance pour l'enseignement supérieur et d'alliances sectorielles pour les compétences plates-formes de soutien informatique, y compris jumelage électronique
- ❖ renforcement des capacités dans les pays tiers, et plus particulièrement dans les pays voisins.

3. soutien à la réforme des politiques: la réforme des politiques aura pour objectifs de renforcer les outils et l'influence des méthodes ouvertes de coordination dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, d'appliquer la stratégie Europe 2020 et de promouvoir le dialogue stratégique avec les pays tiers et les organisations internationales

Les programmes de coopération avec les pays tiers dans le domaine de l'enseignement supérieur sont actuellement au nombre de cinq. Ils seront simplifiés et intégrés dans les trois actions essentielles du programme, et l'accent sera mis une nouvelle fois sur la mobilité.

Deux actions spécifiques compléteront le programme : **l'initiative Jean Monnet** et la coopération au niveau de l'UE dans le **domaine du sport**.

Pour en savoir plus : [COM \(2011\) 787](#) (Communication de la Commission) et [COM \(2011\) 788](#) (Proposition de règlement)

Zoom sur Europe créative

Fort d'un budget de 1,8 milliard d'euros pour la période 2014-2020, le programme **Europe créative** donnerait une impulsion indispensable aux secteurs de la culture et de la création, source importante d'emplois et de croissance en Europe.

Plus de 900 millions d'euros d'aides seraient consacrés au secteur cinématographique et audiovisuel (actuellement couvert par le programme MEDIA) et près de 500 millions d'euros à la culture.

La Commission propose également d'allouer plus de 210 millions d'euros à un nouveau fonds de garantie destiné à couvrir l'octroi de prêts bancaires aux petits opérateurs jusqu'à concurrence d'un milliard d'euros, et quelque 60 milliards d'euros à la coopération politique ainsi qu'à l'action en faveur de l'innovation pour le développement du public et l'élaboration de nouveaux modèles commerciaux.

Structure du programme

La structure du programme tient compte de la complexité et de l'hétérogénéité des secteurs de la culture et de la création, qui comprennent des organismes financés par des fonds publics, des organisations sans but lucratif ainsi que des entreprises commerciales. En outre, les chaînes de valeur des différents sous-secteurs sont très diversifiées.

Ainsi, dans la plupart des sous-secteurs culturels, les chaînes de valeur sont davantage liées entre elles que dans le secteur audiovisuel (la principale exception étant la chaîne de publication et de distribution du livre, ainsi que la chaîne de production, de distribution et de vente au détail de musique populaire), étant donné que l'élaboration, la production, la distribution et la vente d'une œuvre, ainsi que les relations connexes avec la clientèle ou le public, relèvent en principe de la responsabilité du producteur de l'œuvre. Cela signifie que des actions et des appels à propositions généraux pour l'ensemble du programme ne seraient pas adaptés aux besoins des différents intervenants, manqueraient de clarté et, dans certains cas, entraîneraient même une certaine confusion.

3 volets composeront le programme-cadre « Europe créative »:

- ❖ un volet transversal destiné à l'ensemble des secteurs de la culture et de la création (15 % du budget)
- ❖ un volet Culture destiné aux secteurs de la culture et de la création (30 % du budget)
- ❖ un volet MEDIA destiné au secteur audiovisuel (55 % du budget)

Les volets Culture et MEDIA succéderont aux programmes Culture et MEDIA/MEDIA Mundus existants.

Le nouveau volet transversal comprendra deux parties.

1. La première établira une facilité financière destinée à améliorer l'accès des PME et des organisations des secteurs de la culture et de la création au financement en offrant une protection contre le risque de crédit aux intermédiaires financiers constituant des portefeuilles de prêts; elle soutiendra également le renforcement des capacités et des compétences afin d'analyser correctement les risques correspondants.
2. La deuxième partie de ce volet inclura des mesures destinées à soutenir la coopération politique transnationale et les échanges d'expériences entre les décideurs politiques et les intervenants; de nouvelles méthodes pour trouver un public ou l'accroître, et pour les modèles d'entreprise; l'éducation à la culture et aux médias, ainsi que la collecte de données, y compris l'adhésion à l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Des fonds seront également affectés au réseau des «desks Europe créative» (anciens points de contact Culture et Media-desks).

Pour en savoir plus : [COM \(2011\) 786 \(communication\)](#) et [COM \(2011\) 785 \(proposition de règlement\)](#)

Zoom sur Horizon 2020

La Commission européenne a présenté le 30 novembre 2011 un paquet de mesures visant à promouvoir la recherche, l'innovation et la compétitivité en Europe. «Horizon 2020», programme d'investissement de 80 milliards d'euros rassemble tous les financements de l'UE en matière de recherche et d'innovation dans un seul programme. Il s'attache à transformer les découvertes scientifiques en produits et services innovants qui créent des débouchés commerciaux et apportent des améliorations dans la vie des gens. Parallèlement, il réduit les formalités administratives en simplifiant les règles et les procédures.

«Horizon 2020» consacrera les financements à la réalisation de **3 objectifs fondamentaux**.

- ❖ aider l'UE à conserver sa primauté mondiale dans le domaine de la science en y consacrant un budget de 24,6 milliards d'euros, dont une augmentation des financements de 77 % pour le très utile Conseil européen de la recherche (CER)
- ❖ aider l'UE à préserver son avance en matière d'innovation industrielle avec un budget de 17,9 milliards d'euros, qui comprend un investissement majeur de 13,7 milliards d'euros dans les technologies génériques, ainsi qu'un accès élargi au capital et un soutien aux PME.
- ❖ traiter des sujets majeurs intéressant tous les citoyens (31,7 milliards d'euros) regroupés sous 6 thèmes: la santé, l'évolution démographique et le bien-être; la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bio économie; les énergies sûres, propres et efficaces; les transports intelligents, verts et intégrés; la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières; et des sociétés inclusives, novatrices et sûres.

L'**Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)** devrait considérablement intensifier ses efforts en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans l'UE avec la création de six nouveaux pôles d'innovation transfrontaliers, appelés communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI). Le budget de 2,8 milliards d'euros doit permettre à l'EIT d'étendre et de renforcer le développement des CCI existantes (changement climatique, énergie durable et TIC).

La Commission prévoit de créer les nouvelles CCI en deux étapes.

- ❖ 2014: l'innovation pour une vie saine et un vieillissement actif (amélioration de la qualité de vie et du bien-être des citoyens européens de tous les âges); des aliments pour l'avenir (une chaîne d'approvisionnement alimentaire durable, de la ferme à l'assiette); les matières premières (prospection, extraction, transformation, recyclage et substitution durables).
- ❖ 2018: la fabrication à forte valeur ajoutée (développement de processus de fabrication plus compétitifs, durables et respectueux de l'environnement); des sociétés intelligentes et sûres (une réponse aux lacunes de l'Europe en matière de sécurité grâce au développement et à la mise en place de solutions TIC innovantes); la mobilité urbaine (la mise en place d'un système de mobilité urbaine plus vert, plus inclusif, plus sûr et plus intelligent).

Zoom sur COSME (programme pour la compétitivité des entreprises et les PME)

Le programme pour la compétitivité des entreprises et les PME mettra l'accent sur les instruments financiers et le soutien à l'internationalisation des entreprises. Il sera par ailleurs simplifié pour que les petites entreprises puissent en bénéficier plus aisément. Les **objectifs généraux** du programme sont les suivants:

- ❖ **Améliorer l'accès au financement pour les PME** : «capital-risque» pour l'investissement en phase de croissance mettra à la disposition des PME un financement en fonds propres remboursable, à orientation commerciale, principalement sous la forme de capital-risque, par le biais d'intermédiaires financiers et «garanties de prêts» mettra à la disposition des PME des prêts directs ou d'autres mécanismes de partage de risques avec des intermédiaires financiers pour couvrir les prêts.
- ❖ **Améliorer l'accès aux marchés à l'intérieur de l'Union et dans le monde**: des services d'appui aux entreprises ayant des perspectives de croissance seront fournis via le réseau Entreprise Europe afin de faciliter l'expansion des entreprises dans le marché unique. Ce programme apportera également une aide aux PME sur des marchés hors UE. La coopération industrielle internationale sera également soutenue afin de réduire les différences dans les environnements réglementaire et économique entre l'UE et ses principaux partenaires commerciaux.
- ❖ **Promouvoir l'esprit d'entreprise**: ces activités comprendront le développement de compétences et attitudes entrepreneuriales, en particulier parmi les nouveaux entrepreneurs, les jeunes et les femmes.

Le réseau Europe Direct

Le service Europe *Direct* comprend :

- ❖ un site web : ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm
- ❖ un service téléphonique gratuit : 0 800 6 7 8 9 10 11
- ❖ des centres d'information en région ([53 en France](#)), intermédiaires entre l'Union Européenne et les citoyens au niveau local.

Les missions des centres d'information Europe *Direct* sont :

- ❖ permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions en ce qui concerne les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'Union européenne
- ❖ encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques
- ❖ permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux
- ❖ offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions

Exemples de services offerts par les centres d'information Europe *Direct* :

- ❖ Information : documentation gratuite, lettres d'information, sites internet, supports pédagogiques...
- ❖ Animation : participation à des manifestations, organisation de conférences-débats et de journées d'information, interventions (dans les établissements scolaires...)
- ❖ Conseil : suivi des appels de propositions, conseil pour le montage de projets et recherche de partenaires transnationaux



N'hésitez pas à contacter le Centre d'information Europe Direct le plus proche de votre commune

http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm